

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 42 \(6\)](#)[Item Marie Moret à monsieur Biard, 2 octobre 1888](#)

Marie Moret à monsieur Biard, 2 octobre 1888

Auteur·e : **Moret, Marie (1840-1908)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [2 octobre 1888](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Biard](#)

Lieu de destination 14, rue du Château, Cherbourg-en-Cotentin (Manche)

Description

Résumé Lettre expliquant qu'il est interdit de prendre le même nom de journal que le *Le Devoir* et demande à le modifier. Illustre son propos en évoquant à titre d'exemple le procès du journal *La petite France*.

Support En haut de la lettre est mentionné "Vve" pour veuve et "au Familistère".

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Périodiques](#)

Personnes citées

- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Wilson, Daniel \(1840-1919\)](#)

Œuvres citées

- [Bulletin des sociétés populaires de Cherbourg et du département de la Manche, Cherbourg, mai-septembre 1888.](#)
- [La France : politique, scientifique et littéraire, Paris, 1862-1937.](#)
- [La petite France du Centre et de l'Ouest, Tours, 1882-1890.](#)
- [Le Devoir, Guise, 1878-1906.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 42 (6)

Collation2 p. (225r, 226r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 11/10/2024

225
Guise Familistère 2 octobre
1888

Monsieur Biard
14 rue du Château à Cherbourg.

Je reçois votre feuille jusqu'ici intitulée
Bulletin des Sociétés populaires de Cherbourg en échange
de laquelle je vous envoie mon journal
Le Devoir, et je constate, avec une profonde
surprise que, dans votre numéro du 1er
courant, vous avez modifié votre titre
et pris celui du journal: Le Devoir.

Je crois devoir vous faire amicale-
ment observer que le titre d'un journal
est une propriété et que le droit et la
jurisprudence sont d'accord pour la
faire respecter. Exemple: Le journal La
France ayant intenté procès à M. Wilson
pour son journal La petite France, le tribunal,
bien qu'à la rigueur on eût pu trouver une
différence suffisante entre les deux titres, —
obligea M. Wilson à modifier davantage
ce titre qui devint La petite France de l'Ouest.

Votre sous-titre diffère de celui du Devoir
mais cela ne peut être invoqué; les sous-
titres ne sont pas des titres.

Je ne puis croire, Monsieur, que vous

avez été mû par un autre sentiment que celui de la sympathie pour le but commun que nous poursuivons : l'amélioration du sort du peuple par le travail, la prospérité et la paix ; mais vous comprendrez, j'en suis convaincue, que je dois faire respecter la propriété du titre donné au journal Le Devoir, depuis ~~deux~~ ans, par son fondateur, M. Godin, mon mari.

Je vous envoie par ce même courrier un nouvel exemplaire de ce journal.

L'objet de cette lettre, Monsieur, est donc de vous prier d'apporter de suite dans le titre tout récent de votre journal une modification qui le distingue nettement du journal Le Devoir.

Veuillez, Monsieur, m'accuser réception de la présente et agréer, je vous prie, l'assurance de ma parfaite considération

Marie Godin